

Avant d'entreprendre une étude approfondie des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, il convient d'effectuer tout d'abord une évaluation rapide des forces et des faiblesses des systèmes d'enregistrement actuels. Les résultats de cette évaluation rapide pourront alors être mis à profit pour présenter des arguments en faveur d'une analyse exhaustive et plus détaillée.

Entre le 12 novembre 2013 et le 21 janvier 2013, 21 pays de la Région de la Méditerranée orientale (à l'exclusion de l'Égypte, qui a commencé son évaluation en 2011) ont mené à bien une évaluation rapide en organisant des rencontres entre plusieurs parties prenantes. Cette évaluation comporte 25 questions couvrant 11 domaines des CRVS, évaluées par des notes tenant compte de l'avis général des parties prenantes. La note finale permet de classer les pays en grandes catégories, selon la fonctionnalité de leurs systèmes d'enregistrement.

Résumé des résultats

Environ 40 % des pays possèdent des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil insuffisants ou faibles. Seul un quart d'entre eux dispose de systèmes satisfaisants aptes à produire des données de qualité suffisante pour couvrir de manière adéquate les besoins en termes de prise de décision et de suivi de l'impact des interventions et des programmes de développement. Néanmoins, les systèmes de ces pays ne concernent que 5,3 % de la population de la Région de la Méditerranée orientale. Dans les pays possédant des systèmes « satisfaisants » en la matière, les problèmes majeurs sont la qualité des données relatives aux causes de décès, la qualification et la formation des codificateurs, ainsi que la qualité de la codification. Les pays dans lesquels le système d'enregistrement est insuffisant ou faible présentaient des scores faibles dans tous les domaines. Dans les pays dotés d'un système fonctionnel, les scores étaient inférieurs de deux points (67 %) à la moyenne en ce qui concerne les pratiques et la certification conformes à la Classification internationale des maladies (CIM), la qualité des données relatives aux causes de décès, la qualification et la formation des codificateurs, et la qualité de la codification.

[Évaluations rapides des pays](#)

Monday 6th of May 2024 06:22:48 PM